

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

<p>Réf : SBD/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 27</p> <p>Présents : 17 Pouvoir : 5 Absents : 5</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p>	<p><b>PRÉSENTS</b> : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.</p> <p><b>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR</b> : Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA</p> <p><b>ABSENTS</b> : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Christine INGRASSIA</p>
--	--

### DELIBÉRATION N° 194

**RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU

### OBJET : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE AU 1ER JANVIER 2020

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a approuvé les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Dans le cadre de la mise en place d'**un nouveau logiciel enfance jeunesse au 1er janvier 2020**, un service de **mensualisation** pour la restauration scolaire va être proposé aux familles. Pour les familles qui **adhéreront à la formule forfaitaire** plutôt qu'au statut occasionnel, il est proposé une remise de 5% sur les tarifs en vigueur.

Par ailleurs, une tarification est instaurée pour les familles qui fournissent le repas à leur enfant dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des tarifs tel que joint à la présente.

Les règles d'application de ces nouvelles dispositions sont expliquées dans les règlements des cantines qui sont approuvés par délibération ce jour.

-----

**VU** la délibération n°130 du 27 juin 2019 relative à l'approbation des tarifs municipaux en année scolaire,

**Considérant** la mise en place d'un nouveau logiciel Enfance Jeunesse au 1er janvier 2020,  
**Considérant** l'opportunité de mettre un place un système mensualisation pour la restauration scolaire,  
**Considérant** la nécessité de mettre en place un tarif pour les familles fournissant le repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-**décide** d'approuver les tarifs de la restauration scolaire au 1er janvier 2020 tels que présentés ci-dessus;

-**charge** Mme la Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

